



FONDATION DE L'ISLE

Institut Socio-Educatif Tourny



PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ISE TOURNY

2026 – 2030

Préambule

La protection de l'enfance connaît aujourd'hui des évolutions profondes. Les besoins des enfants et des adolescents confiés aux établissements et services se complexifient, les parcours deviennent plus singuliers, et les attentes des autorités publiques comme de la société en matière de qualité, de sécurité et de continuité des accompagnements se renforcent. Dans ce contexte, les établissements doivent constamment adapter leurs pratiques et leurs organisations afin de garantir des réponses éducatives à la fois protectrices, structurantes et évolutives.

C'est dans cet environnement exigeant que l'Institut socio-éducatif Tourny a engagé, au cours des années 2024 et 2025, une période importante de réorganisation et de consolidation de son fonctionnement institutionnel. Cette phase de travail approfondi a permis de revisiter collectivement les modalités d'organisation de l'établissement, d'identifier certaines fragilités structurelles et d'engager un ensemble d'améliorations visant à renforcer la qualité et la sécurisation des accompagnements proposés aux jeunes accueillis.

Sous l'impulsion de la direction générale et du conseil d'administration de la Fondation de L'Isle, en lien avec les autorités de tutelle, une attention particulière a été portée à plusieurs dimensions essentielles du fonctionnement de l'établissement : la structuration des organisations, la gestion des risques, le développement des ressources humaines et l'amélioration continue des pratiques professionnelles. Cette mobilisation a donné lieu à un travail conséquent des cadres de direction et des équipes de l'ISE Tourny, dont l'engagement quotidien auprès des jeunes constitue le socle même de la dynamique de transformation engagée.

Le projet d'établissement 2026-2030 s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il constitue à la fois un outil de projection stratégique et un cadre opérationnel, destiné à structurer l'action de l'établissement pour les années à venir. Il traduit la volonté de l'Institut socio-éducatif Tourny de consolider les enseignements tirés de cette période de transformation afin de les inscrire durablement dans le fonctionnement de l'institution.

Au-delà d'un document de référence, ce projet d'établissement affirme une vision renouvelée de l'accompagnement éducatif, centrée sur la sécurisation des risques, les besoins fondamentaux de l'enfant, la sécurisation des parcours, la participation des jeunes et de leurs familles, ainsi que sur la coopération étroite avec les partenaires de la protection de l'enfance. Il vise également à renforcer les conditions d'exercice des professionnels, dont l'engagement et la compétence constituent un levier essentiel de la qualité de l'accompagnement.

L'élaboration de ce projet s'est appuyée sur une démarche participative associant les professionnels de l'établissement dans toute leur diversité. Plusieurs ateliers de travail ont mobilisé les équipes éducatives, les fonctions supports et l'encadrement, permettant

de croiser les regards, d'analyser les pratiques et de faire émerger des orientations partagées. Cette dynamique collective garantit la pertinence et l'appropriation des axes de développement retenus pour les années à venir.

Le projet d'établissement a été présenté aux différentes instances selon le calendrier suivant :

- ✿ Communication aux instances représentatives du personnel le 14 mars 2026,
- ✿ Présentation au Conseil de la vie Sociale le 14 mars 2026 dans sa version définitive,
- ✿ Validation par le Conseil d'administration le 12 mars 2026,
- ✿ Transmis aux autorités de tarification et de contrôle compétentes le 31 mars 2026.

Porté par la gouvernance de la Fondation de l'Isle et par l'ensemble des équipes de l'Institut socio-éducatif Tourny, ce projet d'établissement traduit une ambition claire : poursuivre le développement d'un accompagnement exigeant, sécurisant et profondément attentif aux besoins des enfants et des adolescents, en inscrivant l'établissement dans une dynamique permanente d'amélioration de la qualité.

1 Cadre légal et Réglementaire

Ce présent projet d'établissement est élaboré conformément aux dispositions fondamentales du Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L.311-1 à 8 qui définissent les missions des établissements sociaux et médico-sociaux, et les articles R.311-1 à 37 qui en précisent les règles d'organisation et de fonctionnement.

L'ISE Tourny accompagne les jeunes qui font l'objet d'un placement judiciaire ou administratif dans le cadre de l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) au titre de l'article 375 du code civil, et intègre pleinement les évolutions récentes, notamment les apports de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 portant diverses dispositions relatives à la protection de l'enfance, et du décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au contrat de séjour et à la participation des usagers. Ce cadre garantit que le projet assure la protection des enfants, le respect de leurs droits et la qualité de l'accompagnement qui leur est proposé.

Son élaboration s'appuie également sur le schéma départemental de la Dordogne d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap et sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) relatives à la protection de l'enfance et tous secteurs sociaux et médico-sociales.

2 Fondation de l'Isle

2.1 Projet d'établissement en lien avec le projet associatif

La Fondation de l'Isle est une institution à but non lucratif, engagée dans les domaines du handicap et de la protection de l'enfance qui fonde son action sur une approche par type de vulnérabilité. Elle pour finalité de préparer à la vie en société des enfants, adolescents ou jeunes majeurs qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, présentant des troubles psychologiques et du comportement, ou des déficiences se traduisant, entre autres, par des difficultés d'intégration scolaire.

Elle inscrit son action dans une démarche éthique et innovante et œuvre au quotidien pour garantir un accompagnement personnalisé, respectueux des droits et des besoins de chacun, dans une logique de parcours inclusif et d'amélioration continue de la qualité.

2.2 Les établissements de la Fondation

Actuellement, la Fondation gère les établissements suivants, constitués en cinq pôles :

-  Le Pôle Protection de l'Enfance avec :
 -  Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : l'Institut Socio-Educatif (ISE), situé à Périgueux,
 -  Un service de Placements Éducatifs À Domicile (PEAD) situé à Périgueux,

- 👉 Un Service d'Hébergements Diversifiés (SHD), situé à Périgueux,
 - 👉 Deux Maisons Dédiées situées à Notre-Dame-de-Sanilhac.
- 👉 Un Institut Médico Educatif (IME) constitué :
 - 👉 Un Institut Médico-Pédagogique (IMP),
 - 👉 Un Institut Médico-Professionnel (IMPro),
- 👉 Un Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (Ditep) :
 - 👉 Un accueil de jour à Saint-Astier,
 - 👉 Un internat à Neuvic,
 - 👉 Une antenne à Ribérac.
- 👉 Un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) :
 - 👉 Un site principal à Mussidan,
 - 👉 Une antenne à Ribérac et une antenne à Saint Astier.
- 👉 Un Accueil pour Enfants Autistes (APEA) regroupant :
 - 👉 Un accueil de jour à Champcevinel,
 - 👉 Un accueil de jour et un internat à Saint-Astier,
 - 👉 Un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) à Périgueux,
 - 👉 Une Unité d'enseignement en Maternel pour Enfants Autistes (UEMA) à Trélissac.

La Fondation assure également le suivi de deux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Autisme à Périgueux et Bergerac. S'ajoute à ces différents pôles une Direction Générale (ou Siège de la Fondation) qui joue un rôle central dans la coordination et le pilotage stratégique des établissements et services. Elle assure la mise en œuvre du projet associatif, veille à la cohérence des actions menées et garantit le respect des valeurs et des engagements de la Fondation.

2.3 Orientations associatives

Les valeurs et fondements de la Fondation reposent sur les principes élémentaires suivants :

- ✳️ Le respect et la dignité des personnes accompagnées,
- ✳️ L'autodétermination : soutenir le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes,
- ✳️ L'inclusion sociale : le droit à l'emploi, l'éducation et la citoyenneté,
- ✳️ La bientraitance : promotion d'une culture institutionnelle de respect, d'écoute et de prévention de tout forme de maltraitance.
- ✳️ La participation directe (ou avec l'aide de son représentant légal) à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement.

3 L'institut Socio-Educatif de Tourny

3.1 Missions principales de l'institut

L'ISE est un établissement à caractère socio-éducatif, ouvert 365 jours par an, agréé pour la prise en charge d'enfants, adolescents et jeunes majeurs âgés de 6 à 21 ans en internat éducatif mixte, en appartements, et en suivi à domicile.

Le projet d'établissement est un travail de réflexion et d'élaboration qui s'inscrit dans l'esprit de la loi de rénovation sociale du 2 janvier 2002. Il a pour objectifs :

- ✿ De sensibiliser les professionnels aux nouveaux enjeux,
- ✿ De les mobiliser sur des axes de travail prioritaires,
- ✿ De construire de nouveaux cadres de référence communs,
- ✿ De formaliser un projet global adapté aux besoins de la population accueillie à ce jour,
- ✿ De mettre en place des outils pour garantir une prise en charge de qualité,
- ✿ D'objectiver la dynamique institutionnelle afin de mieux informer les usagers et leurs parents, mieux communiquer avec les partenaires de l'environnement, mieux rendre compte de la qualité des prestations, en mettant en place des procédures et des supports d'évaluation.

Le projet d'établissement fixe les orientations générales de l'offre de service sur la période 2026-2030. Pendant cette période, il tiendra compte des évolutions de la population ou des contraintes de l'environnement, il pourra donc évoluer pour s'adapter à ces nouveaux enjeux.

Selon les objectifs de la Fondation, « l'action sociale menée par l'établissement repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux concernés par son activité, notamment les personnes et les familles vulnérables psychologiquement, et sur la mise à leur disposition de prestations physiques et humaines ainsi que certaines prestations financières. L'action socio-éducative menée par l'établissement est conduite dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de manière adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable. »

3.2 Territoire d'intervention et organisation territoriale

L'ensemble des services de l'ISE accueille un public diversifié de mineurs et de jeunes majeurs principalement issue du territoire de la Dordogne nécessitant une protection, un cadre sécurisant et un accompagnement éducatif adapté afin de garantir leurs besoins fondamentaux et de soutenir leur développement global.

L'établissement accueille des mineurs de 0 à 18 ans dans le cadre du P.E.A.D., des enfants et adolescents de 6 à 18 ans au sein de la MECS et des maisons dédiées, ainsi

que des jeunes de 16 à 21 ans sur le service S.H.D., incluant des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs. Certains majeurs peuvent également être accueillis dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Les enfants et jeunes accompagnés relèvent notamment de l'assistance éducative ou d'un accueil provisoire. Le public accueilli présente des situations et des parcours de vie complexes, marqués par des difficultés psychiques ou mentales, un mal-être, des troubles du comportement, des difficultés scolaires, de sociabilisation ou d'insertion, ainsi que des liens familiaux fragilisés.

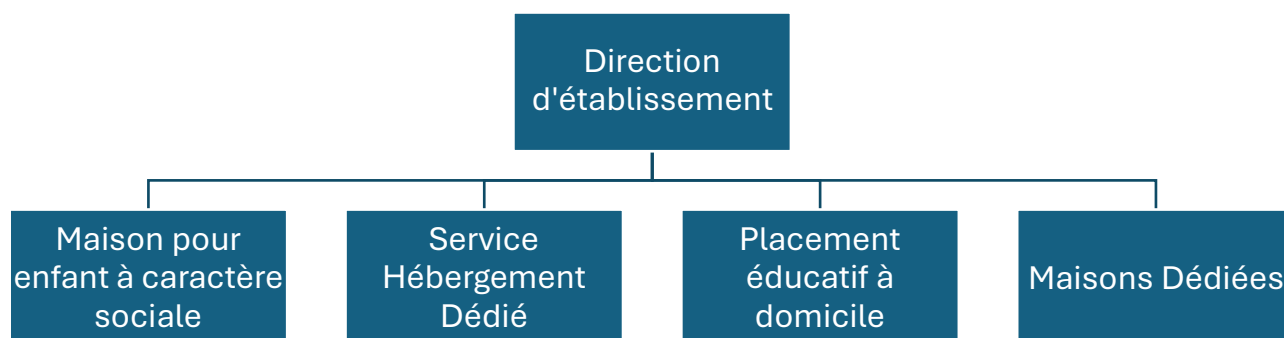
Les parcours sont parfois empreints de violences, de négligences, de maltraitements ou de carences éducatives. L'accompagnement proposé vise à s'adapter aux besoins, aux difficultés et à la situation de chaque jeune, dans une logique de protection, de sécurité et de continuité éducative, partagée et connue de l'ensemble des professionnels.

Pour chaque jeune, l'établissement veille :

- * A leur protection, leur apaisement, leur sécurisation,
- * La définition des interventions prioritaires,
- * Limiter les situations de danger,
- * Mobiliser les ressources du territoire et coordonner les actions entre les différents acteurs,
- * Eviter les ruptures de parcours,
- * Maintenir le lien parents/ enfants/ fratries,
- * Identifier des relais possibles en cas de crise ou de rupture du projet d'accueil,
- * Elaborer/ évaluer/ actualiser les PPE,
- * Recueil de leurs besoins et demandes,
- * Recueillir l'avis des parents.

3.3 Organisation interne

Placé sous la responsabilité d'un directeur d'établissement, d'un directeur adjoint et de 3 chefs de service L'ISE Tourny est composé d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), d'un Service de Placement Educatif à Domicile (PEAD), d'un Service d'Hébergement Diversifié (SHD) et de Maisons Dédiées (MD).



3.4 La MECS

3.4.1 Le groupe « Arc-en-ciel »

Il accueille les enfants de 6 à 12 ans dans un lieu de vie distinct des autres groupes d'enfants plus âgés. Il comprend 11 chambres individuelles (toutes équipées des sanitaires individuels).

La situation géographique et la proximité des établissements scolaires et de formation, des équipements culturels et sportifs, font de l'ISE un établissement particulier travaillant en partenariat étroit avec une multitude d'établissements scolaires, de formation, d'insertion et professionnels, mais aussi de loisirs et de culture.

Sur le service Arc-en-ciel, l'objectif est de tendre sur l'acquisition des besoins fondamentaux. Ce travail fait partie de la prise en charge de l'enfant. Pour cela, tout un travail a été mené ces dernières années afin de déterminer ce que sont les besoins fondamentaux des enfants de cet âge-là et quelles peuvent être les applications concrètes et individualisées en fonction de chaque jeune pris en charge. A ce titre, les petits rituels, la connaissance individuelle de chaque enfant est fondamentale. Elle se matérialise par la présence sur le groupe de tous les besoins repérés pour chaque enfant, à toutes les étapes de la journée, de la semaine.

Par ailleurs, grâce à l'impulsion que va donner l'équipe éducative, l'enfant aura la possibilité d'acquérir une autonomie de vie quotidienne relative à son âge rentrant ainsi dans le cadre de la socialisation. C'est dans cette optique que certains objectifs sont travaillés avec les enfants, notamment :

- ✿ Lui apprendre à grandir pour pouvoir assouvir son besoin de sécurité afin de repérer les personnes ressources à l'extérieur de notre structure,
- ✿ Lui permettre de comprendre les règles de vie collectives et les respecter en vue de devenir citoyen,
- ✿ Lui permettre de se découvrir des intérêts sportifs, culturels

À l'égard des enfants entre eux :

- ✿ Favoriser l'apprentissage du respect, de civisme et de savoir vivre,
- ✿ Permettre d'investir des lieux collectifs,
- ✿ Favoriser leur participation à la vie collective.

À l'égard de la relation entre l'enfant et l'adulte :

- ✿ Etablir un lien de confiance avec le mineur et sa famille en collaboration étroite avec la coordinatrice famille,
- ✿ Amener l'enfant à « se raconter » afin de travailler en lien avec la psychologue sur les psycho- traumas,
- ✿ Favoriser des apprentissages et organiser des temps individuels,

- ✿ Apprendre à 1 enfant à comprendre et à respecter des règles, des lois et des interdits
- ✿ Verbaliser et comprendre les émotions afin de les repérer et ainsi pouvoir les gérer.

Pour atteindre ces objectifs, la cohérence des actes éducatifs posés par l'équipe est indispensable. Cela contribuera à la compréhension et à l'acceptation des règles de vie quotidiennes, première étape dans la socialisation. Celle-ci peut se faire dans un cadre sécurisant et contenant pour compenser les difficultés et manques affectifs de l'enfant.

3.4.2 Le groupe « Océan »

Il accueille 13 jeunes de 12 à 15 ans sur le premier étage de l'ISE.

Les jeunes sont encadrés par 7 éducateurs/ trices et une maitresse de maison. L'équipe éducative est en travail quotidien avec la coordinatrice et la cheffe de service.

Les personnels éducatifs sont présents sur le groupe de vie et assurent par roulement les temps de présence nécessaires à l'accompagnement des projets de chaque jeune et à l'animation collective du groupe. De plus, un agent de service s'occupe des tâches ménagères à raison de deux fois par semaine.

Les temps de présence sont de 7h à 22h30 du lundi au dimanche. L'accueil se fait en fonction des places disponibles, de la composition du groupe de vie et de la compatibilité du projet du jeune avec la dynamique et le projet du groupe.

Le service est aménagé sur deux couloirs. Avec en son centre : le bureau des éducateurs et une partie salon-cuisine, équipée d'une télévision et d'un canapé.

Dans la pièce collective, on peut trouver une salle de bain avec une baignoire, à la disposition des jeunes, ainsi qu'une pièce appelée « l'aquarium ». Actuellement, cette pièce permet aux jeunes d'avoir la possibilité de manger à l'écart du groupe, lorsque ce besoin est repéré par l'équipe éducative et en fonction de leurs problématiques.

Sur l'étage, nous avons 11 chambres dont deux chambres doubles. Toutes les chambres peuvent être investies librement par chaque jeune (décoration des murs). Ils ont à leur disposition le mobilier nécessaire (lit, table de chevet, lampe, bureau, chaise, armoire, radio réveil...). Les chambres sont composées d'une salle de bain-toilettes.

Des règles ont été établies afin d'assurer le bon fonctionnement. Les règles de vie et de temps d'écran sont édictées par le groupe éducatif et peut faire l'objet de temps d'échange à l'occasion de la « réunion jeunes ». Les éducateurs veillent à surveiller le respect des règles établit, notamment en consultant régulièrement l'historique et en faisant des contrôles lorsque les enfants sont sur l'ordinateur.

Un travail sur la prise en charge en phases a été élaboré, présenté aux jeunes et mis en place sur le groupe dès le mois de mai 2025. Le passage sur le groupe OCEAN est donc divisé en trois phases :

- ✿ **La phase 1** : correspond à l'arrivée du jeune sur le groupe (en interne via Arc en Ciel ou Maisons Dédiées, ou de l'extérieur via des demandes d'accueil ou des replis). Cette phase 1 qui peut durer plusieurs mois, laisse peu d'autonomie au jeune. Ainsi donc, le jeune ne peut se rendre seul sur son établissement scolaire, il ne dispose pas de sorties en totale autonomie et doit dès qu'il quitte l'ISE Tourny être accompagné d'un adulte.
- ✿ **La phase 2** : cette phase accorde plus de droits et d'autonomie aux jeunes (autonomie pour se rendre au collège, ou en activités extérieures par exemple). Cette phase permet à l'équipe éducative de vérifier que l'autonomie laissée aux jeunes est utilisée correctement. Cette phase peut également durer plusieurs mois.
- ✿ **La phase 3** : le jeune est de plus en plus en autonomie sur cette phase. La phase 3 doit lui permettre d'expérimenter divers actes de la vie courante (faire ses propres achats) et de rendre compte de ses actes. Cette phase doit préparer au départ de l'enfant ou son passage sur le groupe Passerelle.

Tout non-respect du jeune sur les phases 2 et 3, après concertation de l'équipe éducative, décision de la direction est sanctionné par un passage en phase inférieure pour une durée donnée. Le jeune est informé par un cadre de cette sanction et de la durée de celle-ci. Les changements de phase peuvent se faire à la demande du jeune lors des entretiens de référence.

L'accompagnement éducatif se traduit concrètement par :

- ✿ L'épanouissement de leur personnalité dans le cadre d'activités ludiques, éducatives, culturelles... ;
- ✿ La mise en mots du placement et des relations familiales ;
- ✿ Le travail sur le soin et le respect de soi : alimentation, hygiène, intimité ;
- ✿ L'accompagnement dans cette période tumultueuse qu'est l'adolescence ;
- ✿ Apprentissage de la vie sociale : respect du groupe et de ses règles ;
- ✿ Éveil et découverte des actions citoyennes ;
- ✿ Orientation, aide aux apprentissages et à l'organisation, méthodologie ;
- ✿ Le développement de l'apprentissage de la mixité ;
- ✿ L'accès à une autonomie liée aux transports scolaires et professionnels.

Les actes éducatifs du quotidien leur permettent d'accéder à une première autonomie avec l'entretien des lieux communs, débarrassage des tables, rangement et ménage des chambres, leur lessive etc.

3.4.3 Le groupe « passerelle »

Il accueille 11 jeunes de 15 à 18 ans sur le deuxième étage de l'ISE.

Ce groupe de vie mixte peut accueillir 10 jeunes de 15 à 18 ans, pour qui une mise en autonomie est envisagée ou qui présentent des capacités à s'organiser dans cette perspective.

Les objectifs de l'équipe éducative, pour le groupe PASSERELLE, sont le développement de l'autonomie avec des ateliers cuisine, des activités et/ou des sorties culturelles et sportives..., la préparation à l'accession à un logement semi autonome ou autonome.

L'accès à une autonomie administrative, médicale, sociale et professionnelle est une priorité. Le travail en lien avec le SHD est privilégié pour préparer l'avenir des jeunes sans que celui-ci ne soit systématique. Le groupe Passerelle est un groupe mixte de l'internat de l'institut Tourny qui accueille 11 adolescents qui sont dans une tranche d'âge entre 16 et 18 ans. L'équipe est composée de 7 éducateurs, d'une coordinatrice, d'une maîtresse de maison.

Le nom du service est symboliquement significatif du « prochain » départ du service et donc du passage de chacun d'entre eux vers l'externat. Le travail quotidien de l'équipe éducative est donc d'accompagner chaque jeune dans son investissement personnel à être acteur de son projet.

Il s'agit de construire avec chacun d'entre eux un travail singulier vers le développement de leurs capacités à être le plus autonome possible. Il s'agit de les aider à se préparer autant que faire se peut à être capable de s'inscrire dans une dynamique, un mouvement et une évolution leur permettant de s'insérer dans une vie socio- professionnelle.

Les axes de travail sont :

- ✿ L'accompagnement à la vie sociale (associations, actions solidaires, sport),
- ✿ L'accompagnement à la vie quotidienne (réveil, repas, mobilité, entretien chambre),
- ✿ L'aide à la formation scolaire/professionnelle (point scolaire, devoirs, recherche de stage, apprentissage),
- ✿ L'accompagnement administratif (recensement, JDC),
- ✿ Le travail en étroite collaboration avec le service du SHD (Service d'hébergement diversifié) qui permet de travailler les passages en appartement institutionnel,
- ✿ Le conseiller en insertion professionnelle du SHD suit certains des jeunes en parcours mission locale et autres dispositifs de droit commun, à partir de 16 ans.

L'accueil se fait en fonction des places disponibles, de la composition du groupe de vie et de la compatibilité du projet du résident avec la dynamique et le projet du groupe. Il fait suite à un accueil sur le groupe d'internat 2. En fonction de l'âge du jeune à son arrivée à l'institut, l'accueil peut avoir lieu directement sur La RIF.

Une RCE commune prépare le changement de service. Une note de passage est faite par le groupe initial. Un nouveau PPE est élaboré et rédigé avec le jeune, avant le changement de service, lors d'un entretien de passage avec un cadre et les éducateurs des services concernés. A l'accueil, chaque jeune se voit remettre une clef de sa chambre (individuelle). Un état des lieux est effectué par écrit qui fait office de contrat d'attribution à l'entrée et à la sortie. Un inventaire des effets personnels (objets de valeurs tels que téléphone, ordinateur, lecteur DVD etc...), est réalisé.

3.5 LE SHD

L'accompagnement proposé par le SHD a pour objectif d'assurer un passage de l'état de mineur à un état d'adulte responsable. Le suivi a pour but d'amener l'utilisateur en tant que citoyen à se saisir de l'ensemble des dispositifs de droits communs qui lui permettront d'accéder à une vie autonome.

L'équipe pluriprofessionnelle du SHD est composée :

- ✳ D'un chef de service éducatif,
- ✳ D'un coordinateur,
- ✳ D'une éducatrice spécialisée,
- ✳ D'un agent éducatif et administratif,
- ✳ D'un conseiller en insertion professionnelle,
- ✳ D'une conseillère en économie sociale et familiale,
- ✳ D'une psychologue.

Afin de favoriser ce processus d'autonomisation, le SHD s'appuie sur un parc locatif de plusieurs appartements diffus en centre-ville de Périgueux (en 2026, 15 appartements constituent le parc locatif). Le but étant, à termes, que l'utilisateur bénéficie lors de sa sortie du dispositif de son propre appartement personnel, ainsi que d'une situation professionnelle et financière stable et pérenne. Ainsi donc, en 2026, sept jeunes bénéficieraient d'un accompagnement du SHD dans leur propre appartement.

Les mesures d'accompagnements sont fixées par le Juge des enfants lorsque l'utilisateur est mineur. Une fois adulte, l'utilisateur pour accéder au SHD doit solliciter un Contrat Jeune Majeur auprès du Département – cette mesure ne pouvant s'exercer au-delà des 21 ans (hors cas spécifiques).

Le SHD s'appuie sur son réseau existant ainsi que sur ses différents partenaires afin de guider l'utilisateur vers une sortie du dispositif. L'intérêt consiste à diversifier l'offre proposée en vue d'avoir des prestations d'accompagnements adaptées au plus près des besoins des usagers (que cela concerne les domaines de l'insertion professionnelle, de la santé, du logement, de la scolarité, de la mobilité etc.). L'enjeu principal consiste à travailler avec cohérence la continuité des parcours déjà engagés en anticipant les besoins de l'utilisateur. Ce travail, visant à établir des relations d'étroites collaborations, doit permettre à l'utilisateur de lui offrir un repérage des différents acteurs locaux, ceci dans le but de

proposer une réponse adaptée à la problématique de ce dernier et de lui donner les outils pour « Aller vers ».

Le SHD peut accompagner les jeunes adultes sur plusieurs mois, voire plus d'une année. A ce titre, le service devra régulièrement accompagner le jeune à solliciter une poursuite de son Contrat Jeune Majeur avec des objectifs définis entre le lui et le service d'accompagnement. A l'approche des 21 ans et la fin de la prise en charge des jeunes dans le cadre du CJM, le jeune doit avoir acquis suffisamment de maturité, avoir travaillé un projet d'insertion pérenne et avoir été accompagné sur un logement autonome. Par ailleurs, ce service prenant en charge un nombre important de jeunes adultes d'origine étrangère, il convient de les accompagner vers :

- ✳ Soit l'acquisition de la nationalité française si le temps de présence sur le territoire français durant leur minorité est suffisant ;
- ✳ Soit vers l'acquisition de documents administratifs leur permettant de maintenir leur séjour sur le territoire français avec la possibilité de travailler.

3.6 Le PEAD

Le service a vu le jour de manière effective le 2 janvier 2014 pour l'accueil des 6-18 ans et le 4 septembre 2017 pour l'accueil des 0-6 ans (sous la dénomination de « Baby-SED »). Aujourd'hui le service a évolué en une seule unité de PEAD. Le SED est composé :

- ✳ D'une cheffe de service éducatif,
- ✳ D'une coordinatrice,
- ✳ D'une secrétaire,
- ✳ D'une psychologue,
- ✳ De cinq éducateurs spécialisés,
- ✳ D'une éducatrice de jeunes enfants,
- ✳ D'une conseillère en économie sociale et familiale.

En cas de nécessité, 3 places de repli sont prévues sur chacun des groupes d'internats pour les enfants âgés de 6 à 18 ans (1 place sur arc-en-ciel, 1 sur océan et 1 sur passerelle).

Pour le repli des enfants âgés de 0 à 6 ans, le service bénéficie de l'intervention d'une famille d'accueil.

Le PEAD propose une action psychoéducatrice de soutien visant à faire évoluer la relation parents-enfants tout en assurant la protection et la sécurité des enfants confiés.

Le service intervient sur décision judiciaire (Juge des Enfants) ou décision administrative (Conseil Départemental ASE), dans un rayon de 40 km autour de Périgueux.

Le PEAD a une capacité d'accueil de 30 enfants avec un ratio de 5 enfants par éducateur. Chaque enfant est pris en charge par un éducateur référent et un co-référent.

Le PEAD fonctionne tous les jours 24h/24 et une permanence d'accueil est assurée par le cadre d'astreinte en dehors des horaires d'ouverture du service.

Les interventions éducatives à domicile se font 2 à 3 fois par semaine du lundi au vendredi, avec des interventions ponctuelles le samedi.

La Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 2 octobre 2024, a mis fin au Placement Educatif à Domicile. Cette décision confirme un précédent avis du 14 février 2024 : le PEAD ne peut pas être considéré comme une mesure de placement.

Il s'agit plutôt d'une assistance éducative en milieu ouvert telle que définie à l'article 375-2 du Code Civil. Cette décision marque un tournant important. Elle nous a conduit à repenser nos pratiques d'accompagnement. Un appel à projet du Département de la Dordogne doit voir le jour en 2026 transformant les PEAD en Assistance Educative en Milieu Ouvert Renforcé avec Hébergement (A.E.M.O R+ H). La fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026 a été l'occasion de retravailler le projet de service du PEAD afin de répondre à ce futur cahier des charges. Le projet de service de l'AEMO R+H viendra compléter ce présent projet d'établissement une fois l'appel à projet sorti, la candidature de l'ISE Tourny sur le lot proposé et sa retenue par le Conseil Départemental de la Dordogne.

3.7 Les Maisons Dédiées

Les maisons dédiées sont un dispositif permettant d'accueillir des mineurs de 6 à 18 ans ayant une double vulnérabilité :

- ✿ Pris en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance,
- ✿ Ayant des troubles psychologiques ou psychiatres important ne pouvant pas être pris en charge dans un collectif autre.

Ces jeunes dit doublement vulnérable se retrouvent en situation complexe et leur accompagnement est une priorité pour le département. Ils nécessitent une mobilisation pleine des équipes et des partenaires pour prévenir les ruptures de parcours. Ces enfants et jeunes en situation de double vulnérabilité, du fait de leur handicap et des défaillances de leur milieu familial, doivent bénéficier d'une double attention et d'une double protection.

Les maisons dédiées sont composées :

- ✿ D'une Cheffe de Service Éducatif,
- ✿ D'un coordinateur,
- ✿ D'une secrétaire éducative (ISE Tourny),
- ✿ D'une psychologue,
- ✿ De 8 personnels éducatifs par groupe,
- ✿ De 4 veilleurs de nuit.

Les deux maisons dédiées sont sur le même lieu et bien que partageant des moments en commun (RCE, activités, camps, réunions jeunes...), elles ont chacune leurs particularités :

- ✿ La MD1 : accueil des jeunes garçons. Sa capacité d'accueil est de 4 jeunes
- ✿ La MD2 : accueil des jeunes filles. Sa capacité est de trois places.

Au regard de la particularité du public accueilli, le travail au quotidien est le suivant :

- ✿ Accompagnement des jeunes sur une scolarité adaptée,
- ✿ Accompagnement des jeunes sur les différents lieux de soin,
- ✿ Prendre soin des jeunes et les amener à travailler leurs problématiques,
- ✿ Travailler les comportements problèmes repérés sur les anciens lieux de placement.

Les mineurs confiés le sont pour 6 mois, éventuellement renouvelable une fois. Le lien avec l'établissement d'origine doit être maintenu afin de penser la sortie des jeunes du dispositif soit :

- ✿ Vers un retour sur le lieu d'origine,
- ✿ Soit sur un maintien en M.D avec des objectifs précis,
- ✿ Soit sur une orientation vers un ailleurs correspondant aux besoins des jeunes.

Pour garantir le passage effectif des jeunes des MD vers des dispositifs plus adaptés, plusieurs garde fous ont été mis en place :

- ✿ Commission d'admission avec l'ASE et l'ARS : chaque service demandeur vient présenter la situation, les besoins repérés, les attendus des MD et le temps prévisible de prise en charge ;
- ✿ La nécessité de maintenir un référent dans l'établissement d'origine ;
- ✿ Des synthèses régulières avec l'ensemble des partenaires dont l'établissement d'origine.

4 Objectifs et missions de l'institut

4.1 Valeurs et éthique professionnelle

4.1.1 Valeurs partagées :

Dans un souci de construire une société plus juste et inclusive dans laquelle chaque enfant se doit un jour de trouver une place, les valeurs suivantes animent l'ISE de Tourny :

- ✿ L'écoute,
- ✿ La transparence,
- ✿ Le respect,
- ✿ La confiance,

- ✿ L'exemplarité,
- ✿ La solidarité,
- ✿ L'humanité.

4.1.2 Politique de Bientraitance et de démarche éthique

Notre établissement s'inscrit pleinement dans la politique commune de bientraitance et la démarche éthique portée par la Fondation. Cet engagement se traduit concrètement dans nos pratiques quotidiennes par la promotion d'une culture du respect inconditionnel de la personne, de sa dignité et de ses droits. La démarche éthique partagée guide nos réflexions et nos décisions, nous amenant à interroger constamment nos actions pour garantir un accompagnement personnalisé et bienveillant. Ainsi, chaque professionnel de l'ISE est acteur de cette dynamique, qui constitue le socle immuable de notre projet et assure un environnement à la fois sécurisant et émancipateur pour les enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons.

4.1.3 Exercice des droits de la personne accompagnée

L'exercice effectif des droits des personnes accompagnées est au fondement du projet de l'ISE. Cette exigence se traduit par la garantie des droits fondamentaux, dont le respect de la dignité, l'intégrité et la vie privée de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte. L'établissement s'attache particulièrement à rendre ces droits opposables en facilitant leur exercice au quotidien grâce à une information systématique et accessible sur les droits et un soutien à l'expression de la parole.

4.1.4 Approche inclusive

L'Accessibilité au sein de l'ISE englobe l'accès aux droits, à l'information, aux activités socio-éducatives et culturelles ainsi qu'à tout ce qui constitue la vie de l'établissement. Nous personnalisons l'accueil de la personne accueillie, dans le respect de sa singularité, nos accompagnements éducatif et pédagogique sont adaptés aux besoins et au rythme de chacun. Nous promouvons un environnement accueillant et sécurisant où toutes les différences sont respectées.

4.2 Principes d'accompagnement

4.2.1 Promotion de la bientraitance

La promotion de la bientraitance constitue un principe structurant de l'accompagnement dans l'ensemble des dispositifs de l'ISE Tourny. Elle repose sur une culture professionnelle proactive allant au-delà de l'absence de maltraitance, en favorisant un cadre sécurisant, respectueux de la dignité, des droits et des besoins de chaque jeune accompagné. Cela implique une posture d'écoute, de respect de l'autonomie, d'adaptation des réponses éducatives et un engagement à promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes dans toutes les dimensions de leur vie.

Afin de diffuser et d'ancrer la bientraitance dans la vie institutionnelle, des outils institutionnels, des réunions régulières d'équipes sont centrées sur l'analyse des situations et l'ajustement des pratiques. L'élaboration des règles de vie collective se fait en concertation avec les jeunes et les professionnels leur partagent une information claire sur leurs droits.

La bientraitance implique un positionnement ajusté aux besoins singuliers de chaque enfant. Elle suppose cet ajustement nécessaire : savoir adapter l'accompagnement au rythme, à la maturité affective et aux capacités du jeune. Dans les différents dispositifs (SHD, PEAD, internats, maisons dédiées), cela signifie proposer des réponses modulées, évolutives, respectueuses de l'histoire, de l'âge et des fragilités de chacun.

La gouvernance joue un rôle déterminant dans la promotion effective de la bientraitance. Elle peut la soutenir en :

- ✿ Affirmant clairement, dans le projet d'établissement et le PEPS, une culture institutionnelle centrée sur le respect, la participation et la co-construction ;
- ✿ Mettant en place des espaces réguliers d'analyse des pratiques favorisant l'ajustement professionnel ;
- ✿ Développant la formation et sensibilisation continue autour des postures relationnelles et éthiques ;
- ✿ Garantissant des instances d'expression pour les jeunes et leurs familles ;
- ✿ Veillant à une organisation du travail permettant disponibilité, continuité et stabilité des équipes.

4.2.2 Besoins fondamentaux du public accueilli

4.2.2.1 Placement de l'enfant

L'enfant mineur accueilli au sein de la MECS est placé sous la contrainte par une décision judiciaire ou administrative. Cette mesure, prise dans l'intérêt de l'enfant intervient lorsque les conditions de son développement, sa sécurité ou santé sont compromises. Ce placement, vécu comme une séparation subie, génère des émotions complexes négatives et peut représenter une perte de repères affectifs, familiaux et sociaux.

L'ISE Tourny reconnaît cette dimension contraignante de la mesure de placement et des effets potentiels. Cette réalité est prise en compte à l'accueil du jeune et tout au long de l'accompagnement. Les professionnels veillent à expliquer, de manière adaptée, les raisons de la présence de l'enfant placé. Le jeune est accompagné dans l'acceptation progressive de cette mesure et dans la construction de repères visant à sécuriser le parcours.

Si le placement s'inscrit dans un cadre contraint, sa prise en compte s'inscrit dans une démarche éthique et professionnelle visant à concilier les exigences de protection avec le respect de la dignité, des droits et de la singularité de chaque jeune.

4.2.2.2 Accompagnement à l'éducation et la scolarité

L'accompagnement éducatif au sein de la MECS repose sur une approche individualisée et bienveillante, visant à créer un cadre structurant tout en favorisant l'épanouissement personnel de chaque jeune. Au quotidien, les professionnels soutiennent le développement des compétences psychosociales à travers des activités éducatives, culturelles et de socialisation.

L'accompagnement scolaire constitue un axe prioritaire de l'intervention. Il se traduit par un soutien personnalisé aux apprentissages, en étroite collaboration avec les établissements scolaires. Au-delà de l'aide aux devoirs, l'accompagnement vise à redonner du sens à la scolarité, à développer des méthodes de travail efficaces et à maintenir un lien permanent avec la communauté éducative.

Les référents, coordinateurs, voire Cheffes de service sont en lien étroit avec chaque établissement scolaire, avec l'Inspection Académique, avec les services de santé de l'Education Nationale afin d'être au plus près des problématiques et des moyens d'y remédier du public accueilli. Le suivi de la scolarité se fait en lien avec les familles des enfants dans le respect de leur Autorité Parentale.

4.2.2.3 Accompagnement à l'hygiène et à la santé

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est "un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité."

L'accompagnement à la santé et à l'hygiène est un axe fort de notre prise en charge éducative comme vecteur de bien-être, d'autonomie, de construction de l'estime de soi.

Dans notre institut, nous mettons la santé et l'hygiène au cœur d'une approche globale et éducative et nous y favorisons l'implication des parents dans son suivi.

L'établissement veille à garantir un accès effectif aux soins pour chaque jeune accueilli. Dès l'admission, un état des lieux de la situation sanitaire est réalisé (couverture sociale, médecin traitant, vaccinations, traitements en cours, suivis spécialisés).

Les jeunes sont mis en relation avec le médecin de la Fondation, qui constitue un appui médical de référence et assure une coordination globale du suivi de santé.

Les interventions médicales sont réalisées en articulation avec les professionnels éducatifs et psychologiques afin de garantir une approche globale, cohérente et sécurisée de la situation de chaque jeune. L'ISE veille également à l'ouverture et au maintien des droits à la santé.

L'ISE veille également à associer, à impliquer, à accompagner les familles dans la prise en charge de la santé de leur enfant. Axe de prise en charge fondamental, nous ne devons pas oublier la nécessaire implication des familles. Au-delà du respect de l'Autorité

Parental, il s'agit de donner aux parents les compétences parentales nécessaires au suivi de la santé de leur enfant.

4.2.2.4 Accompagnement au développement

L'établissement inscrit son action dans une logique de parcours individualisé, évolutif et coordonné, visant à garantir la continuité, la cohérence et l'adaptation de l'accompagnement aux besoins de l'enfant.

Pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagné dans le cadre du PEAD, l'accompagnement vise à soutenir leur développement et favoriser la construction de repères stables et sécurisants en lien étroit avec sa famille.

Concernant les jeunes de 6 à 12 ans, l'accompagnement vise à favoriser le développement des compétences psycho-sociales.

Pour les adolescents, l'accompagnement vise à capitaliser sur l'acquisition des compétences sociales et de les responsabiliser.

Enfin, pour les jeunes de plus de 16 ans, l'accompagnement vise une insertion professionnelle et un accès au logement.

4.2.2.5 Accompagnement à l'autonomie

L'accompagnement vers l'autonomie progressive est au cœur du projet éducatif. Par des mises en situation concrètes, nous favorisons l'acquisition des compétences nécessaires à une vie indépendante : gestion d'un budget, accomplissement des démarches administratives, entretien d'un logement, et organisation de la vie quotidienne.

4.2.2.6 Accompagnement à la culture

L'ouverture culturelle constitue un levier essentiel de développement personnel et d'inclusion sociale. L'ISE inscrit son action dans une dynamique d'ancrage territorial en s'appuyant sur les ressources culturelles, sportives et citoyennes de Périgueux et de son agglomération. Les activités sont organisées dans le cadre de la vie quotidienne des groupes et selon l'âge et l'intérêt des jeunes. Cette ouverture culturelle est pensée comme un outil éducatif qui s'inscrit dans l'accompagnement des projets personnalisés.

4.2.2.7 Place et participation de la famille à l'accompagnement

Les parents sont considérés comme des acteurs essentiels du parcours des enfants au sein de l'ISE. Ils demeurent, malgré le placement, titulaires de l'autorité parentale, sauf décision judiciaire contraire. A ce titre, l'établissement veille à maintenir et restaurer le lien parent enfant et soutenir les compétences parentales dès lors que le maintien du lien familial est compatible avec la protection de l'enfant. Il en constitue alors un objectif central, notamment dans la participation à la construction du PPE.

4.2.2.8 *Préservation des risques de rupture*

L'établissement inscrit son intervention dans une logique de sécurisation des parcours, Sa prévention se fait par l'identification des facteurs de vulnérabilité susceptible de fragiliser le parcours du jeune.

L'établissement veille à :

- ✿ S'assurer du suivi et de la stabilité de l'accompagnement par des rencontres fréquentes avec le jeune, dans son suivi,
- ✿ Coordonner les acteurs et partenaires, notamment en collaboration avec les services de l'aide social à l'enfance (ASE) et judiciaires,
- ✿ Accompagner les transitions, notamment entre les différents services de l'ISE, eux-mêmes découpés en phases,
- ✿ Prendre en compte la famille du jeune.

4.2.2.9 *Sortie du dispositif*

À l'approche de la majorité, une évaluation globale de la situation est réalisée afin d'identifier les besoins persistants et les ressources mobilisables. Lorsque la situation le justifie, un accompagnement peut être poursuivi dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur, en lien avec le Conseil départemental, ou par l'orientation vers le Service d'Hébergement Diversifié.

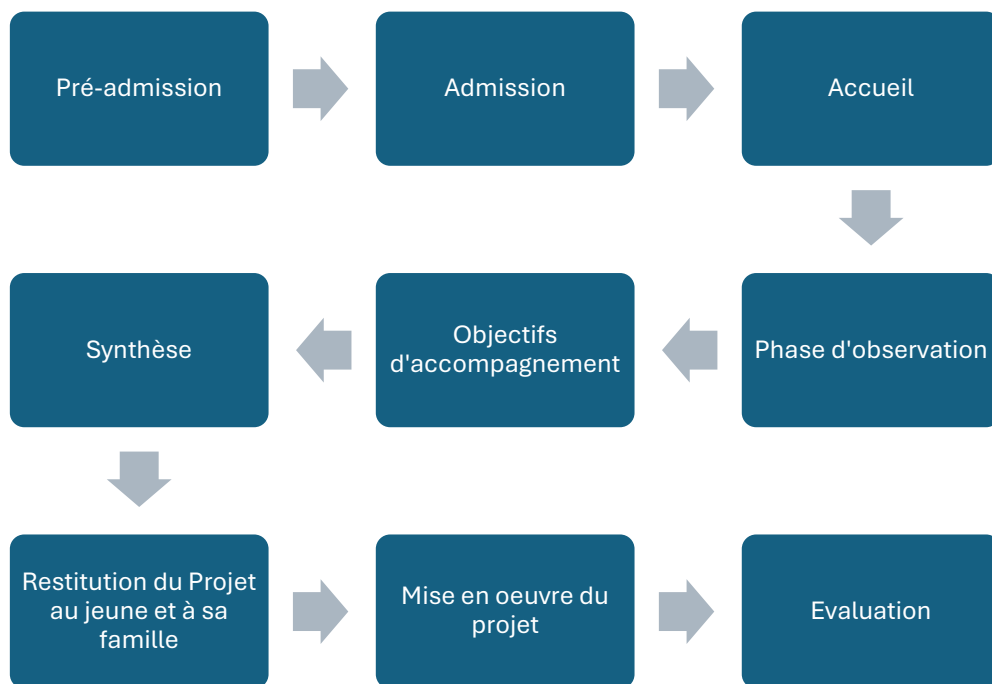
4.2.3 Démarche d'autodétermination : accompagnement à l'autonomie et la réintégration

« La personne accompagnée est actrice de son projet », cette vision trouve sa traduction concrète dans la promotion systématique de l'autodétermination, qui dépasse la simple consultation pour viser un pouvoir d'agir effectif des jeunes sur leur propre vie. Cette approche rejoint directement l'engagement de la Fondation à "reconnaître la personne dans son intégralité" et à "favoriser son autonomie".

5 Organisation de l'offre de service

5.1 Parcours de l'enfant au sein de l'ISE

Le parcours d'accompagnement se décline en plusieurs étapes :



✿ La préadmission :

Elle a lieu avant l'arrivée du jeune. Pour un accueil en MECS, son but est de présenter la structure et les conditions d'accompagnement. Pour un accueil au PEAD : évaluation de la possibilité de proposer un suivi adapté à la famille et au jeune, en fonction de leurs besoins et des moyens du service. Pour un accueil au SHD : présenter les modalités d'hébergement et d'accompagnement.

✿ L'admission :

Elle se fait à l'arrivée du jeune sur l'ISE (ou à domicile dans le cadre du PEAD). A cet étape, l'ensemble des éléments de situation du jeune est recueilli ainsi que ses besoins et ses attentes pour convenir des premiers objectifs d'accompagnement (hébergement, activités etc.).

✿ L'accueil :

Il s'agit ici de préparer les meilleures conditions d'accueil du jeune (préparation de la chambre si internat), une phase d'observation se fait au moment de la séparation avec la famille. Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement sont remis au moment de l'accueil

✿ Phase d'observation :

Cette phase a pour objectif l'adaptation des lieux de vie du jeune et le suivi avec les référents. Il concerne les souhaits, les projections et les envies du jeune ainsi que les différents bilans (scolaires, santé, psychologique). Au PEAD, entretiens avec l'enfant, sa famille, propositions d'orientations vers le soin si nécessaire, propositions d'activités. Un DIPC ou contrat de séjour est signé dans les 15 jours suivants l'accueil du jeune.

Objectifs d'accompagnement

3 mois après l'arrivée du jeune, une évaluation globale et pluridisciplinaire de la situation du jeune est réalisée et les premiers objectifs proposés.

Synthèse

Au plus tard, 6 mois après l'arrivée du jeune, une évaluation globale et pluridisciplinaire de la situation est réalisée.

Restitution du projet au jeune et ses représentants

L'ISE réalise une communication transparente à l'égard du jeune et de ses représentants pour vérifier la bonne adhésion aux objectifs de son PP.

Mise en œuvre du projet

Tout au long de l'accompagnement, à l'aide de l'équipe pluridisciplinaire.

Evaluations

Chaque fois que cela est nécessaire et au minimum 2 fois par an.

5.2 Projet personnalisé d'accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPE) constitue la pierre angulaire de l'intervention auprès de chaque jeune accueilli à l'ISE. Élaboré de manière collaborative avec le jeune, sa famille ses représentants et l'ensemble des partenaires concernés, le PPA formalise les objectifs prioritaires de l'accompagnement et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il est régulièrement évalué et ajusté avec l'accompagnement de l'éducateur référent.

Le PPE est un outil central de coordination et de pilotage de l'accompagnement de chaque jeune. Il est élaboré dans une démarche pluridisciplinaire associant le jeune, ses représentants légaux, l'éducateur référent et les partenaires concernés, à partir d'une évaluation globale de la situation.

Le PPE s'appuie sur une analyse fine des besoins, des ressources et des vulnérabilités du jeune et décline des objectifs individualisés, réalistes et évolutifs. Il intègre plusieurs dimensions complémentaires : éducative, scolaire et professionnelle, sanitaire et psychologique, sociale et relationnelle, familiale, ainsi que les aspects liés à l'autonomie, à la santé et à la sécurité.

Le PPE formalise les objectifs prioritaires, les actions mises en œuvre, les professionnels référents, les partenariats mobilisés et les modalités d'évaluation. Il fait l'objet de temps de suivi réguliers et d'ajustements en fonction de l'évolution du jeune, garantissant la cohérence des interventions, la continuité du parcours et la participation active du jeune à son projet.

6 Qualité et Gestion des risques

6.1 Recueil et traitement des événements indésirables

L'ISE accorde une attention particulière à la gestion des événements indésirables, considérée comme un levier essentiel d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des accompagnements. Les professionnels sont tenus de remonter de manière systématique tout dysfonctionnement ou événement indésirable constaté dans l'exercice de leurs missions, quelle qu'en soit la nature ou la gravité. Ces événements font l'objet d'une analyse quotidienne en cellule de coordination, réunie chaque matin, afin d'en comprendre les causes, d'en mesurer les impacts et de définir les actions correctives ou préventives adaptées. Les événements indésirables les plus graves sont systématiquement signalés au Conseil départemental, conformément aux obligations réglementaires, tandis que ceux concernant les jeunes présentant des doubles vulnérabilités font l'objet d'une information spécifique auprès de l'Agence Régionale de Santé. L'ensemble de ce dispositif contribue à renforcer la culture de la transparence, de la responsabilité et de la bientraitance au sein de l'établissement, et participe activement à son développement par l'amélioration continue des pratiques professionnelles et de l'organisation.

Les événements indésirables et les événements indésirables graves sont remontés quotidiennement dans un format standardisé nommé FUSEI (fiche universelle de signalement des événements indésirables). Tous les professionnels s'engagent en signant une lettre de mission spécifique et nominative à leur embauche à faire remonter tout événement indésirable qu'il pourrait être amené à constater ou à commettre.

6.2 Prévention de la violence et de la maltraitance

Depuis la loi du 7 février 2022, le législateur nous a doté d'une définition de la maltraitance :

« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

La prévention de la violence et de la maltraitance envers les usagers constitue une priorité transversale de l'établissement, particulièrement au regard de l'accompagnement de situations complexes, incluant des jeunes présentant des doubles

vulnérabilités et des parcours de vie souvent marqués par des expériences de maltraitance, de négligence ou de carences au sein de leur environnement familial.

L'institution veille à offrir un cadre sécurisant et protecteur, attentif aux risques de violences, qu'elles soient institutionnelles, intrafamiliales ou entre pairs, pouvant survenir dans les temps de vie collective. Les professionnels sont formés à repérer les signes de maltraitance, à prévenir les situations de tension et à intervenir de manière adaptée afin de limiter les phénomènes d'agression entre usagers et de garantir la sécurité de chacun.

Toute situation préoccupante fait l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire et, lorsque nécessaire, d'une information préoccupante (IP) transmise aux autorités compétentes, dans le respect du cadre légal. Les actions de prévention, de signalement et d'accompagnement mises en œuvre s'inscrivent dans une démarche continue de protection des usagers, de soutien des professionnels et d'amélioration des pratiques, contribuant ainsi à la qualité et au développement de l'établissement.

6.2.1 Moyens de repérages des risques de maltraitance

Afin de repérer les situations à risques de maltraitance, plusieurs outils ont été mis en œuvre.

Le plan de lutte contre la maltraitance et de prévention de la violence a été actualisé en début d'année 2026. Des questionnaires de satisfaction sont mis en place auprès des personnes accueillies pour mesurer le degré de risque de certaines situations et les résultats orientent le plan d'action. La cartographie ainsi élaborée montre un éventail de situations à risque de maltraitance institutionnelle et l'ensemble des actions à réaliser sur la période 2026-2030.

Les situations de maltraitance sont prises en charge via le dispositif de gestion et de traitement des événements indésirables. Elles peuvent amener à un signalement ou une information préoccupante.

.

6.2.2 Bilan annuel des situations survenues

L'ensemble des éléments recueillis est compilé et fait l'objet d'une analyse. Ils sont retransmis lors des CVS. A partir de janvier 2027, Un bilan annuel sera édité et joint au rapport d'activité.

6.2.3 Modalités de saisine de la Personne Qualifiée

Conformément à l'article L311-8 du CASF, une autorité extérieure à l'établissement, indépendante du Conseil Départementale et choisie parmi une liste arrêtée conjointement par le Président du Conseil Départemental, le représentant de l'Etat dans le département et l'Agence Régionale de Santé, à laquelle les personnes accueillies ou

leurs représentants légaux peuvent faire appel en cas de difficulté, est autorisée à visiter l'établissement à tout moment.

La liste des personnes qualifiées du Département de la Dordogne désignée par arrêté du 22 août 2023 pour le secteur Protection de l'Enfance est :

- ✿ M. Gheorghe TATAR
- ✿ M. Yvon CAULIER

Le secrétariat dédié est joignable au :

Conseil Départemental de la Dordogne – Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGA-SP) – Pôle Aide Sociale à l'Enfance

Courriel : cd24.dgasp.ase@dordogne.fr téléphone : 05.53.02.28.12.

Ces informations sont remises aux représentants légaux et à la personne accueillie au moment de l'admission et sont affichées dans le hall d'entrée ainsi que sur chaque groupe et/ou service de l'Institut Socio-Educatif Tourny.

6.3 La santé mentale des jeunes placés

Les jeunes accueillis en MECS présentent fréquemment des fragilités psychiques importantes, souvent en lien avec des parcours de vie marqués par des ruptures affectives, des carences éducatives, des négligences, des violences ou des traumatismes. Ces expériences peuvent générer des troubles anxieux, dépressifs, des troubles de l'attachement, des troubles du comportement, des conduites à risque ou des difficultés relationnelles majeures.

L'ISE reconnaît la santé mentale comme un enjeu de l'accompagnement des jeunes accueillis au sein de ses dispositifs. Les manifestations observées sont comprises comme l'expression d'une souffrance psychique et non comme une simple transgression des règles institutionnelles.

L'ISE propose :

- ✿ La présence de psychologues au sein de ses équipes,
- ✿ Des entretiens individuels avec les jeunes,
- ✿ Une coordination étroite avec les services de pédopsychiatrie, CMP et urgences si nécessaire, notamment dans le cadre des « doubles vulnérabilités »,
- ✿ Un accompagnement des équipes éducatives au repérage des signes de souffrance psychique,
- ✿ Des temps d'analyse de pratique.

6.4 Ethique et paradoxe de l'accompagnement

L'accompagnement proposé au sein de l'ISE s'inscrit dans un cadre éthique exigeant, au croisement permanent des regards sur les droits, les libertés individuelles et les

obligations de protection. L'institution est ainsi confrontée au paradoxe inhérent à l'action éducative et sociale : garantir la sécurité et l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes tout en respectant leur autonomie, leur libre expression et leur capacité à être acteurs de leur parcours.

Les droits et libertés des usagers sont formalisés et rendus effectifs à travers le règlement de fonctionnement, qui précise notamment les règles de vie collective, les modalités d'expression, de participation et de recours, dans un souci d'équilibre entre liberté individuelle et cadre protecteur.

Cette réflexion éthique ne se limite pas à l'application de normes ou de procédures ; elle engage chaque professionnel dans une posture de discernement, d'ajustement et de responsabilité face à des situations souvent complexes, marquées par des vulnérabilités multiples, des trajectoires de rupture et des besoins parfois contradictoires.

À l'échelle individuelle, les professionnels sont invités à interroger leurs pratiques, leurs représentations et leurs décisions au regard des valeurs fondatrices de l'accompagnement. À l'échelle collective, cette démarche est soutenue par l'existence d'un comité éthique au sein de la Fondation, espace de réflexion et de régulation permettant d'éclairer les choix institutionnels, de partager les dilemmes rencontrés et de garantir une cohérence des pratiques.

Ainsi, l'éthique constitue un fil conducteur de l'accompagnement, favorisant un agir professionnel respectueux des personnes, attentif à leur singularité et inscrit dans une dynamique collective de sens, de responsabilité et d'amélioration continue.

6.5 Dossier unique informatisé et traçabilités

L'établissement dispose d'un Dossier Usager Informatisé (DUI), le logiciel Airmes, outil structurant au service de la qualité, de la traçabilité et de la coordination des accompagnements. Des règles d'utilisation sont définies afin de garantir la fiabilité des données, la protection des informations personnelles et l'appropriation de l'outil par l'ensemble des professionnels concernés.

7 Participation des personnes accueillies

7.1 Droit à l'information

L'ISE garantit un droit à l'information effectif pour chaque personne accueillie. Ce droit fondamental se concrétise par la délivrance d'une information complète, claire et accessible, dès l'admission et tout au long de l'accompagnement. Les personnes sont informées sur leurs droits, le projet établissement, le règlement de fonctionnement, les modalités de l'accompagnement personnalisé ainsi que sur les voies de recours. Ce devoir d'information transparent et continu, assuré par l'ensemble des professionnels,

est un pilier essentiel pour établir une relation de confiance et permettre une participation éclairée de la personne à toutes les décisions qui la concernent.

7.2 Droit à la participation

L'établissement met en place chaque année un Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance représentative où siègent les familles, les représentants légaux et les personnes accueillies. Ce CVS permet aux enfants et jeunes majeurs de s'exprimer collectivement sur les questions relatives à l'organisation de la vie quotidienne, aux activités et aux projets de l'établissement.

En cas d'absence de CVS, lorsque les sièges du CVS ne peuvent être pourvus, une instance intermédiaire de consultation et d'expression assure d'ores et déjà une écoute formalisée des propositions et des remarques des jeunes. Cette démarche vise à favoriser leur implication active dans les décisions qui les concernent, à développer leur sens des responsabilités et à renforcer leur capacité d'initiative, contribuant ainsi à leur apprentissage de la citoyenneté et à leur autonomisation.

7.3 Droit à la confidentialité

« Conformément au Règlement Général à la Protection des Données, chaque personne accompagnée à l'ISE dispose d'un dossier unique informatisé (DUI) strictement confidentiel, régulièrement actualisé, sécurisé et accessible uniquement aux professionnels habilités dans le cadre de leurs missions.

L'utilisateur, ou ses représentants légaux, peut accéder à son dossier et exercer ses droits d'information, d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'effacement, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Toute transmission d'informations à des partenaires extérieurs se fait dans le respect du secret professionnel et, sauf disposition légale contraire, avec l'accord de l'utilisateur ou de ses représentants légaux. »

7.4 Instances de participation

En complément du Conseil de la Vie Sociale (CVS), des « réunions jeunes » sont organisées régulièrement au sein des différents services afin de permettre aux enfants et adolescents de s'exprimer sur leur quotidien, les règles de vie, les activités proposées et toute difficulté rencontrée.

Ces espaces d'échange favorisent l'expression libre de la parole et la co-construction des règles collectives.

La participation des familles est également encouragée et soutenue à travers l'organisation de visites médiatisées, semi-médiatisées ou libres, en fonction de la situation du jeune et des décisions administratives ou judiciaires. Ces modalités

d'accompagnement du lien familial sont pensées de manière évolutive, dans l'intérêt de l'enfant, et font l'objet d'une évaluation régulière afin d'ajuster le cadre et de favoriser, lorsque cela est possible, le maintien ou la restauration des liens familiaux.

L'ensemble de ces dispositifs vise à garantir une participation réelle, sécurisée et adaptée des usagers et de leurs proches, renforçant leur pouvoir d'agir et leur implication dans les décisions qui les concernent.

7.5 Recueil des Plaintes et Réclamations

L'établissement a mis en place un dispositif formalisé de recueil et de traitement des plaintes et réclamations, accessible à tous, notamment par l'installation d'urnes dédiées réparties dans l'ensemble de l'institution.

L'adresse email reclamation.ise@fondationdelisle.fr a été créée en juin 2025 pour que les personnes puissent transmettre leurs difficultés. Par souci de confidentialité et d'anonymat, cette adresse a été doublée de boîtes aux lettres physiques à l'entrée de chaque service intitulées Plaintes et réclamations.

Chaque réclamation fait l'objet d'une analyse, d'une réponse adaptée et, lorsque nécessaire, d'actions correctives, dans un souci de transparence et d'amélioration continue.

7.6 Communication auprès des personnes accueillies

Les personnes accueillies sont informées de la politique de bientraitance de l'établissement au moment de l'accueil quand leurs sont remis le livret d'accueil et le Document Individuel de Prise en Charge/Contrat de séjour et par le biais des panneaux d'affichage situés dans le hall d'entrée et sur chaque groupe ou service. L'affichage obligatoire contient :

- ✿ Le règlement de fonctionnement dont plusieurs articles relèvent de la bientraitance dans la prise en charge et remis également lors de l'accueil de la personne,
- ✿ La charte des droits et libertés de la personne accueillie remise également lors de l'accueil de la personne,
- ✿ La liste des personnes qualifiées remise également lors de l'accueil de la personne.
- ✿ La composition des membres du Conseil de la Vie Sociale,
- ✿ Le dernier compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale.

Les réunions de groupe permettent de transmettre de manière collective les informations concernant les droits et libertés des personnes accueillies ainsi que les devoirs de chacun. Elles sont aussi l'occasion de revenir sur les décisions prises dans l'intérêt de tous.

8 Partenariats et réseaux

8.1 Partenaires institutionnels

Outre nos principaux financeurs, le Conseil départemental de la Dordogne (financeur et autorité de tarification) et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (autorité de tarification et contrôle), Nous collaborons avec un réseau étendu de partenaires : justice, éducation nationale, services de santé, missions locales, services sociaux, acteurs de préventions, bailleurs sociaux, associations sportives et culturelles ainsi que d'autres établissements médico-sociaux.

8.2 Modalités de collaboration

La collaboration avec nos partenaires se concrétise par des réunions de synthèse pluridisciplinaires régulières, l'élaboration de conventions de partenariat spécifiques, et une participation active aux instances de coordination du territoire (réseaux thématiques, groupes de travail départementaux). L'objectif est de garantir la mise en cohérence des interventions autour du projet du jeune, dans un souci d'efficacité, de réactivité et de complémentarité.

9 Les équipes professionnelles

9.1 Les professionnels

9.1.1 La mission éducative

Au sein de l'établissement, l'éducateur occupe une place centrale dans le parcours des personnes accueillies. Par sa posture, son attitude et ses actes quotidiens, il constitue un repère structurant et un modèle pour le jeune. Conscient de cette responsabilité, le professionnel veille à incarner les valeurs institutionnelles de respect, de cohérence, de fiabilité et de bienveillance.

L'éducateur a pour mission d'instaurer une relation éducative structurante, tout en maintenant une vigilance constante afin de ne pas générer un lien d'attachement exclusif. En conjuguant engagement et juste distance, il garantit un cadre sécurisant qui ne se substitue pas aux liens familiaux et prépare l'enfant à son avenir.

9.1.2 Actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle

A l'intégration, tous les salariés signent une lettre de mission nominative concernant la bientraitance et la déclaration des EI et EIG. Ils remettent également une attestation d'honorabilité comme prévu par le décret n°2024-643 du 28 juin 2024 et rendue obligatoire depuis le 1er octobre 2025. Ils reçoivent un livret d'accueil du salarié et le

règlement intérieur qui stipulent dans plusieurs de leurs articles la promotion de la bientraitance au sein de l'établissement.

De plus, depuis 2025, l'établissement s'est doté d'un plan de formation qui comporte des actions de formation spécifiques sur la bientraitance et la gestion de la violence en institution. Il reste bien sûr nécessaire de mettre en adéquation la politique de recrutement et le plan de formation sur la base des entretiens professionnels afin d'améliorer le niveau de compétences attendus de la part des équipes mais ce point fait l'objet de deux fiches actions du présent projet (FA1 : stabilité des équipes, FA2 formation des éducateurs).

9.2 Continuité de l'accompagnement

L'ISE s'appuie sur une organisation structurée visant à garantir la continuité de l'accompagnement et la sécurité des usagers comme des professionnels. À ce titre, une procédure d'accueil formalisée des nouveaux professionnels est systématiquement mise en œuvre dès leur prise de fonction.

Celle-ci permet une transmission claire et immédiate des informations essentielles relatives au fonctionnement de l'établissement, aux spécificités du public accueilli et aux risques identifiés, notamment en lien avec les comportements-problèmes et les situations complexes. Cette vigilance partagée contribue à prévenir les situations de mise en difficulté et à sécuriser les interventions dès les premiers temps de présence.

L'ISE inscrit la formation professionnelle comme un levier essentiel de qualité des accompagnements et de prévention des risques. Un plan de développement des compétences est élaboré annuellement, en cohérence avec les besoins repérés sur le terrain, les évolutions réglementaires et les spécificités du public accueilli, notamment les situations de double vulnérabilité, la prévention et gestion de la violence et les problématiques de santé mentale.

Par ailleurs, afin de limiter l'impact des absences et d'assurer la continuité des accompagnements, l'établissement recourt de manière privilégiée à un groupement d'employeurs, permettant un remplacement réactif et adapté des professionnels absents. Ce dispositif participe à la stabilité des équipes, à la prévention de l'épuisement professionnel et au maintien d'un cadre éducatif sécurisant et cohérent pour les personnes accompagnées.

9.3 Organisation des réunions d'équipe

Les réunions au sein de l'ISE Tourny sont au cœur des échanges et de la communication institutionnelle. Elles permettent de faire circuler l'information de manière descendante, remontante ou transversale en fonction des besoins. Pour l'ensemble des équipes, elles représentent l'occasion de s'impliquer dans la vie de l'institution et de contribuer à son amélioration sur des temps dédiés.

La réunion institutionnelle a lieu au minimum une fois par an. Elle a pour mission de dresser un bilan de l'année écoulée, de faire un point d'étape sur les grandes orientations stratégiques décidées au niveau de la direction générale ou de l'établissement et d'esquisser le cap pris pour l'année ou les années à venir. Un maximum de professionnels sont conviés.

La réunion du comité de pilotage de la démarche qualité est organisée une fois par mois. Elle permet d'initier, de suivre au long cours et de valider les projets, procédés, protocoles et procédures mis en œuvre, leurs outils ou moyens d'action et leurs évaluations dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Le suivi des actions faisant suite aux événements indésirable y est également revu. Elle réunit des représentants des équipes de chaque service sous la responsabilité du directeur d'établissement et du responsable qualité de la fondation.

Les réunions thématiques ont lieu dans le prolongement du comité de pilotage de la démarche qualité et ont pour fonction d'appréhender ou d'approfondir un thème social ou sociétal qui vient interroger l'établissement dans la qualité de sa prise en charge. Les thèmes peuvent être divers et la fréquence des réunions est fonction des thèmes à traiter. Les professionnels éducatifs en poste le jour de la réunion et les cadres sont conviés pour élaborer une réponse appropriée à la prise en charge.

Les réunions de clinique éducative ont lieu une fois par semaine et par service ou groupe. L'ensemble des professionnels agissant sur le service ou le groupe sont conviés. Elles sont l'occasion de revenir sur l'accompagnement individualisé des personnes accueillies et d'échanger sur l'analyse pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire qui est faite des situations. Elles permettent également de traiter les FUSEI et d'évaluer leur impact sur l'accompagnement, le projet ou la prise en charge de la personne accueillie.

Une fois par mois, les équipes de chaque service éducatif bénéficient d'une analyse des pratiques professionnelles. Les professionnels peuvent y réfléchir ensemble à leurs pratiques de travail pour unifier, harmoniser et améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies. Ces réunions sont organisées sur le même temps que les réunions de clinique éducative et concernent tous les professionnels intervenant sur un service ou un groupe éducatif excepté la hiérarchie.

Une fois par semaine et par service ou groupe, les réunions de fonctionnement permettent d'organiser le travail éducatif de la semaine suivante, de transmettre de l'information générale de l'établissement et d'étudier les nouveaux outils et procédés d'accompagnement des personnes accueillies. L'ensemble des éducateurs, maitresse de maison, coordinateur, agent administratif de chaque groupe sont conviés.

De même, les réunions « jeunes » ont lieu une fois par semaine sur chaque groupe. Elles sont l'occasion de transmettre de l'information générale, d'approfondir le travail éducatif du quotidien en incluant les droits et devoirs des personnes accueillies, d'interroger le

ressenti des enfants ou jeunes sur la qualité de l'accompagnement mené et leur sentiment concernant la bientraitance de l'établissement et de recueillir leurs demandes. Toutes les personnes accueillies sur le groupe sont conviées ainsi que les professionnels en poste au moment de la réunion.

La réunion des « Cadres » a pour objectif de transmettre les informations venant de la direction générale ou des autorités de tarification et de contrôle, d'élaborer les réponses aux différents plans d'actions envisagés dans le cadre de la démarche qualité, de la politique RH ou budgétaire et d'évaluer les réponses précédemment apportées. Cette réunion concerne les cadres de l'établissement ainsi que les cadres supports de la fondation.

La réunion matinale a lieu tous les matins du lundi au vendredi et a pour objectif de traiter les événements indésirables reçus sous forme de FUSEI et de les orienter en fonction des réponses à apporter. Elle concerne la direction, les cadres éducatifs et les coordinateurs. Les surveillants de nuits se retrouvent également au moins une fois par trimestre.

Toutes ces réunions à l'exception de l'analyse des pratiques professionnelles, qui ont lieu une fois par mois, font l'objet de comptes-rendus dont l'emplacement est connu de tous. Ces documents sont des supports à l'amélioration globale de la qualité de la prise en charge.

Organisation des Réunions institutionnelles au sein de l'ISE Tourny									
Lundi			Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi
08h00 à 08h15									
08h15 à 08h30									
08h30 à 08h45	Cellule de Coordination		Cellule de Coordination		Cellule de Coordination		Cellule de Coordination		Cellule de Coordination
08h45 à 09h00									
09h00 à 09h15									
09h15 à 09h30									
09h30 à 09h45	Réunion clinique éducative des internats Arc en Ciel et Passerelle						Réunion de Fonctionnement SHD	Réunion Cadre	
09h45 à 10h00		Réunion agents de maintenance							
10h00 à 10h15			Réunion clinique éducative en équipe pluridisciplinaire du PEAD	Réunion Clinique éducative SHD					
10h15 à 10h30									
10h30 à 10h45									
10h45 à 11h00									
11h00 à 11h15									
11h15 à 11h30									
11h30 à 11h45									
11h45 à 12h00									
12h00 à 12h15									
12h15 à 12h30									
12h30 à 12h45									
12h45 à 13h00									
13h00 à 13h15									
13h15 à 13h30									
13h30 à 13h45	Réunion clinique éducative internat Océan			Réunion de Fonctionnement Arc en ciel					
13h45 à 14h00									
14h00 à 14h15									
14h15 à 14h30				Réunion de Fonctionnement Océan					
14h30 à 14h45									
14h45 à 15h00									
15h00 à 15h15									
15h15 à 15h30									
15h30 à 15h45									
15h45 à 16h00									

10Fiches Actions

Notre projet s'articule autour des missions suivantes, matérialisée par des fiches actions qui permettent de traduire concrètement les orientations stratégiques de notre projet d'établissement en initiatives terrain. Chaque fiche action décrit de manière précise un projet spécifique : ses objectifs mesurables, son planning de réalisation, les ressources humaines et matérielles mobilisées, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation.

- ✿ FA1 : Stabilité des effectifs,
- ✿ FA2 : Formation des éducateurs,
- ✿ FA3 : Liens entre le jeune, ses représentants, sa famille et l'établissement,
- ✿ FA4 : Prise en compte des « double » problématiques,
- ✿ FA5 : Développement des liens territoriaux,
- ✿ FA6 : Prévenir les risques de rupture de parcours,
- ✿ FA7 : Adéquation de l'offre avec l'évolution de la protection de l'enfance et du public accueilli (AEMOR + H),
- ✿ FA8 : Accompagnement à l'hygiène et à la santé,
- ✿ FA9 : Activité et ouverture culturelle,
- ✿ FA10 : Droit, citoyenneté, CVS et participation,
- ✿ FA11 : Prévention et traitement de la fugue,
- ✿ FA12 : Travailler l'insertion,
- ✿ FA13 : Sens de l'action éducative.

Table des matières

Préambule	2
1 Cadre légal et Réglementaire	4
2 Fondation de l'Isle	4
2.1 Projet d'établissement en lien avec le projet associatif	4
2.2 Les établissements de la Fondation	4
2.3 Orientations associatives	5
3 L'institut Socio-Educatif de Tourny	6
3.1 Missions principales de l'institut	6
3.2 Territoire d'intervention et organisation territoriale	6
3.3 Organisation interne	7
3.4 La MECS	8
3.4.1 Le groupe « Arc-en-ciel »	8
3.4.2 Le groupe « Océan »	9
3.4.3 Le groupe « passerelle »	11
3.5 LE SHD	12
3.6 Le PEAD	13
3.7 Les Maisons Dédiées	14
4 Objectifs et missions de l'institut	15
4.1 Valeurs et éthique professionnelle	15
4.1.1 Valeurs partagées :	15
4.1.2 Politique de Bientraitance et de démarche éthique	16
4.1.3 Exercice des droits de la personne accompagnée	16
4.1.4 Approche inclusive	16
4.2 Principes d'accompagnement	16
4.2.1 Promotion de la bientraitance	16
4.2.2 Besoins fondamentaux du public accueilli	17
4.2.2.1 Placement de l'enfant	17
4.2.2.2 Accompagnement à l'éducation et la scolarité	18
4.2.2.3 Accompagnement à l'hygiène et à la santé	18
4.2.2.4 Accompagnement au développement	19
4.2.2.5 Accompagnement à l'autonomie	19
4.2.2.6 Accompagnement à la culture	19
4.2.2.7 Place et participation de la famille à l'accompagnement	19
4.2.2.8 Préservation des risques de rupture	20
4.2.2.9 Sortie du dispositif	20
4.2.3 Démarche d'autodétermination : accompagnement à l'autonomie et la réintégration	20
5 Organisation de l'offre de service	20
5.1 Parcours de l'enfant au sein de l'ISE	20

5.2	Projet personnalisé d'accompagnement	22
6	Qualité et Gestion des risques.....	23
6.1	Recueil et traitement des évènements indésirables	23
6.2	Prévention de la violence et de la maltraitance	23
6.2.1	Moyens de repérages des risques de maltraitance	24
6.2.2	Bilan annuel des situations survenues	24
6.2.3	Modalités de saisine de la Personne Qualifiée	24
6.3	La santé mentale des jeunes placés	25
6.4	Ethique et paradoxe de l'accompagnement	25
6.5	Dossier unique informatisé et traçabilités	26
7	Participation des personnes accueillies	26
7.1	Droit à l'information.....	26
7.2	Droit à la participation	27
7.3	Droit à la confidentialité	27
7.4	Instances de participation.....	27
7.5	Recueil des Plaintes et Réclamations.....	28
7.6	Communication auprès des personnes accueillies.....	28
8	Partenariats et réseaux	29
8.1	Partenaires institutionnels	29
8.2	Modalités de collaboration	29
9	Les équipes professionnelles	29
9.1	Les professionnels.....	29
9.1.1	La mission éducative	29
9.1.2	Actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle	29
9.2	Continuité de l'accompagnement.....	30
9.3	Organisation des réunions d'équipe	30
10	Fiches Actions	33
	Table des matières	34

Fiche action n°1 : Stabilité des effectifs

Rappel du thème	Stabiliser les effectifs au sein de tous les services de l'ISE.
Objectif général	Garantir la continuité et la qualité des accompagnements par la stabilisation des équipes et la fidélisation des professionnels.
Contexte	Les années récentes ont été marquées par une période d'instabilité institutionnelle (administration provisoire, inspections), générant des mouvements de personnel et un risque de rupture dans la continuité éducative. La stabilité des équipes constitue un facteur déterminant de sécurisation des parcours des jeunes, notamment dans un contexte de vulnérabilités multiples et de problématiques complexes.
Objectifs opérationnels	Fidéliser les équipes, Réduire le recours à l'intérim et au CDD, Sécuriser l'intégration des professionnels
Modalités d'action	Renforcement du parcours d'accueil des professionnels, Formalisation du Tutorat Faire de l'inter service Recours prioritaire à DMS en dernier recours avec des professionnels qui ont déjà travaillé à l'ISE. Renforcer la culture professionnel
Public cible	Tous les professionnels de l'ISE
Territoire	L'ISE Tourny, les professionnels de la Fondation si besoin et les professionnels connus du territoire de la Dordogne
Responsable de l'action	Directeur d'établissement
Partenaires	DMS
Calendrier prévisionnel	2026 : formalisation du parcours d'intégration. 2026–2030 : suivi annuel et ajustements.
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Absentéisme, Turn-Over, Ancienneté,
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Dynamique associative portée par la Fondation.

Fiche action n°2 : Formation des éducateurs

Rappel du thème	Développer les compétences professionnelles, notamment en matière de connaissance sur la protection de l'enfance et du public accueilli.
Objectif général	Renforcer les compétences des professionnels au regard des évolutions du public accueilli et des exigences réglementaires.
Contexte	Les jeunes accueillis présentent des problématiques croissantes en matière de protection de l'enfance mais également en santé mentale, traumatismes et troubles du comportement. L'évolution législative en protection de l'enfance impose une actualisation continue des connaissances.
Objectifs opérationnels	Développer les compétences en gestion de la violence, Développer les compétences en santé mentale, Meilleure connaissance en protection de l'enfance, Meilleure culture de la Bienveillance dans l'institution
Modalités d'action	Plan de développement de compétences, Meilleure sensibilisation et accès aux ressources Vérification des acquis de formation
Public cible	Tous les professionnels de l'ISE
Territoire	L'ISE Tourny
Responsable de l'action	Directeur Adjoint
Partenaires	Organismes de formation spécialisés, Fondation de l'Isle.
Calendrier prévisionnel	Plan actualisé chaque année 2026–2030.
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Nombre de formation réalisée Participation aux formations Nombre de professionnels formés
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Plan de formation existant, présence de psychologues, culture d'analyse de pratique.

Fiche action n°3 : Liens entre le jeune, ses représentants, sa famille et l'établissement,

Rappel du thème	Renforcement de la place des familles
Objectif général	Impliquer la famille du jeune dans son parcours
Contexte	Le maintien du lien familial est un axe central éducatif et participe à la sécurisation des parcours
Objectifs opérationnels	Améliorer l'information des familles Structurer les temps d'échanges Suivi du Projet personnalisé
Modalités d'action	Organisation et suivi formalisée des rencontres avec les familles, Mise en place de la communication adaptée avec les familles.
Public cible	Jeunes accueillis, leurs familles et leurs représentants légaux.
Territoire	Dordogne.
Responsable de l'action	Chefs de service
Partenaires	ASE Dordogne, services judiciaires.
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre dès 2026 – suivi continu.
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Participation des familles au PPE Entretien réalisé / entretien prévu
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Coordination existante, pratiques de visites médiatisées déjà en place.

Fiche action n°4 : Prise en compte des « double » problématiques

Rappel du thème	Accompagnement des jeunes à double vulnérabilité (protection de l'enfance et troubles psychiques/handicap).
Objectif général	Accompagnement des jeunes à double vulnérabilité (protection de l'enfance et troubles psychiques/handicap).
Contexte	Des jeunes accueillis nécessitent une double protection. Les situations complexes exposent à des ruptures de parcours.
Objectifs opérationnels	Renforcer la coordination sanitaire et médico-sociale. Sécuriser les parcours. Soutenir les équipes.
Modalités d'action	Réunions partenariales renforcées Élaboration de protocoles individualisés.
Public cible	Jeunes accueillis en Maisons Dédiées et autres services concernés.
Territoire	Dordogne.
Responsable de l'action	Chef de service des maisons dédiées
Partenaires	ARS Nouvelle-Aquitaine, services de pédopsychiatrie, MDPH etc.
Calendrier prévisionnel	2026–2030.
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Coordination avec les partenaires, Protocoles spécifiques d'accompagnement
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Dispositif Maisons Dédiées existant, présence psychologues.

Fiche action n°5 : Développement des liens territoriaux

Rappel du thème	Renforcer l'ancrage territorial
Objectif général	Développer les partenariats pour favoriser l'inclusion sociale.
Contexte	L'accès à la santé, l'insertion sociale, culturelle et professionnelle repose sur un maillage territorial actif.
Objectifs opérationnels	Diversifier et officialiser des partenariats par des conventions,
Modalités d'action	Cartographie des partenaires. Signature de conventions. Participation aux instances territoriales.
Public cible	Jeunes accueilli à l'ISE
Territoire	Dordogne et départements limitrophes
Responsable de l'action	Directeur adjoint
Partenaires	La Fondation de l'ISLE
Calendrier prévisionnel	Cartographie 2026 – développement continu.
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Nombre de conventions actives. Taux d'accès aux dispositifs de droit commun.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Les autres établissements de la Fondation

Fiche action n° : 6 Prévenir les risques de rupture de parcours

Rappel du thème	Prévention des risques de rupture de parcours pendant l'accompagnement à l'ISE Tourny
Objectif général	L'objectif global est de parvenir à avoir une continuité dans le parcours des jeunes en interne à l'ISE et vis-à-vis de l'extérieur afin de sécuriser leur parcours de vie.
Contexte	Plusieurs constats : • Des réorientations pensées qui n'arrivent pas faute de place (notamment pour les plus jeunes), • Pour le repli : accueil dans l'urgence. Pour ces jeunes s'ouvrent alors une période d'instabilité avec une grande difficulté à se fixer dans un lieu d'accueil, • Les jeunes à double problématiques, fréquemment "réorientée" en chaîne par les ESSMS, sans solution d'accueil stable, • Les sorties du dispositif : les relais ne sont pas toujours garantis dans le sens du parcours du jeune (manque de structure), • Des retours à domicile faute de solution, épuisement ou fugue, • Des délais trop longs surtout pour les plus grands (CDAPH – MDPH).
Objectifs opérationnels	Observer au plus juste, et ce dès l'accueil et tout au long du placement, les besoins des jeunes, S'appuyer sur le travail effectué en amont et chercher toutes les informations utiles à la prise en charge (santé, formation, famille...), Adapter la prise en charge aux besoins ou proposer au jeune une prise en charge adaptée (ne pas se figer), Penser aux sorties du dispositif.
Modalités d'action	Déterminer une phase d'observation (qui fait quoi, partenaires, rencontres, informations etc. afin de récolter le maximum d'informations sur la situation du jeune et ce qui a déjà été fait). DIPC dans les 15 jours et PPE dès la fin du premier mois Réactualiser régulièrement ces documents pour garantir de coller au plus près des problématiques. Réfléchir aux passages suivants : • Repli vers MECS, FA ou autre, • MD vers MECS ou FA ou autre solution, • MECS vers un ailleurs, • PEAD vers un ailleurs ou une fin, • SHD vers le droit commun ou orientation vers structure adaptée S'accorder sur une procédure aux 17 ans des jeunes pour penser la suite en lien avec la convocation de l'ASE Développer les compétences psycho-sociales pour que le jeune soit ACTEUR de son parcours de vie Penser les relais avec les associations de droit commun
Public cible	0-21 ans

Territoire	La Dordogne
Responsable de l'action	Cadres
Partenaires	ASE/ E.N via l'IA/ le docteur DAUPHIN, MDPH, les centres de formation, la pédopsychiatrie, la ADEPAPE
Calendrier prévisionnel	Axe de travail pour 2026 -2027
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Nombre de sorties sèches Nombre de passages positifs (travailler en amont) Nombre de DIPC et PPE mis en place et actualisés Meilleure connaissance du public accueillis (données quantitatives et qualitatives)
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	HAS, CESE, ONPE

Fiche action n° 7 : Adéquation de l'offre avec l'évolution de la protection de l'enfance et du public accueilli (AEMOR + H)

Rappel du thème	Transformation du PEAD en AEMO renforcé avec Hébergement
Objectif général	Répondre au futur appel à projet du Département de la Dordogne sur l'AEMO renforcé avec Hébergement
Contexte	La Cour de Cassation ayant mis un terme au PEAD, le Département de la Dordogne doit lancer un appel à projet pour transformer les PEAD existant en AEMO renforcée avec hébergement. Pour ce faire, il s'agit de retravailler le projet de service pour coller au plus près des attendus en fonction des ressources dont nous disposons.
Objectifs opérationnels	Mettre en place des groupes de travail Produire un projet de service Envisager le repli des 0-18 ans Répondre à l'appel à projet
Modalités d'action	Déjà mis en œuvre
Public cible	Tout d'abord les professionnels du PEAD puis par répercussions les enfants de 0 à 18 ans.
Territoire	Département de la Dordogne – Périgueux dans un rayon de 30 km.
Responsable de l'action	Directeur – Chef de service -
Partenaires	Le travail mené avec les autres MECS dans le cadre de l'ADMECS. Les services de l'ASE Le PF de « Chemins d'Enfance en Périgord » pour les replis des 0-6 ans
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} semestre 2026
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Projet de service rédigé Appel à projet rédigé et soumis Projet de prise en charge commun avec 3 chemins d'Enfance en Périgord »

Fiche action n° 8 : Accompagnement à l'hygiène et à la santé

Rappel du thème	Accompagnement à l'hygiène et à la santé
Objectif général	Faire de l'accompagnement à la santé un axe fort de la prise en charge éducative Faire en sorte que l'hygiène au quotidien fasse partie de la santé
Contexte	Des référents santé ont été nommés sur chaque groupe éducatif. Un groupe travail sur le circuit du médicament a été mis en place et respecté. La présence d'un médecin a été prépondérante dans notre capacité à mettre en place ce circuit. Toutefois, il faut aller plus loin au niveau de la santé et mettre plus de partenariats en place concernant la sexualité, le prendre soin de soin, la gestion de son corps et de ses émotions. Nous avons des chambres individuelles avec douche et l'hygiène n'est pas forcément intégré de par leur parcours et dans la prise en charge éducative Les maitresses de maison qui s'occupent des communs et des chambres mais elles ne sont pas encore formées à l'accompagnement éducatif de l'hygiène L'hygiène générale du bâtiment n'est pas considérée : affaire de tous est finalement l'affaire de personne
Objectifs opérationnels	Santé : définir la santé comme le fait l'O.M.S. : un état de complet bien être physique mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité La santé doit faire partie des axes de prise en charge des jeunes (DIPC et son évaluation, PPE et son évaluation). Nous devons plus impliquer les parents dans la santé de leur enfant. L'accompagnement à la santé doit devenir un axe de travail dans le cadre d'un soutien à la parentalité Faire de l'hygiène un des axes d'évaluation et de travail dans le cadre de l'accompagnement du jeune.
Modalités d'action	Organiser le recueil des besoins liées à la santé du jeune dès l'admission Informers les mineurs et les parents sur les droits liés à la santé et sur l'organisation mise en place par l'établissement pour en faciliter l'exercice Faciliter l'organisation des bilans médicaux, des dépistages et des vaccinations dès les premiers temps de la prise en charge Repérer les signes révélateurs d'une souffrance psychique chez les jeunes pris en charge Continuer le plan de formation sur la prévention du suicide et travailler à la formation sur la prévention des addictions

Public cible	6 à 21 ans
Territoire	Dordogne
Responsable de l'action	Direction de l'ISE en lien avec le service Qualité et Gestion des risques
Partenaires	Associations : CSAPA , Docteur Dauphin Réfèrent santé Pharmacie L'infirmière Planning familial
Calendrier prévisionnel	Axe de travail pour 2026-2027
Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Nombre de bilans santé à l'arrivée de jeunes Nombres de DIPC/ PPE avec volet santé Nombre EIG et IP Nombre de partenariats et d'actions mises en place
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Réfèrent de santé réfèrent santé administrative Docteur de la Fondation

Fiche action n° 9 : Activités et ouverture culturelle de l'Isle

Rappel du thème	Activités et ouverture culturelle de l'Isle
Objectif général	Créer une dynamique d'ouverture culturelle impliquant les professionnels de l'établissement, les personnes accueillies, leurs proches et les acteurs du territoire
Contexte	Des projets d'activités sont régulièrement proposés par les équipes en lien avec le projet personnalisé des enfants. Toutefois, Manque de partenariat avec des associations locales (cirque, théâtre...) Il s'agit aujourd'hui non plus de mener des activités en interne à l'ISE mais bien de s'ouvrir vers l'extérieur, d'aller vers la ville et ses possibilités. Ce travail doit être mener en lien avec les autres MECS
Objectifs opérationnels	Nommer une personne avec des appétences pour la culture Créer des partenariats avec des associations culturelles Recueillir les envies de chaque jeune Créer un lien avec les autres MECS : sujet à aborder lors d'une réunion ADMECS
Modalités d'action	Groupe de travail
Public cible	Jeunes de 6 à 21 ans
Responsable de l'action	Service administratif
Partenaires	ADMECS Salariés Fondation Associations culturelles Site Mairie : agenda des sorties
Calendrier prévisionnel	Axe de travail pour les années 2027-2028
Budget / Sources de financement potentielles	Salle activité commune à Tourny : budget d'investissement 2024 validé en cours sur 2025.
Indicateurs de suivi	S'assurer des plannings des jeunes et leurs activités S'assurer des demandes de projets d'activité, camps de vacances, Inscription des jeunes aux activités périscolaires Nombre de conventions partenaires extérieurs

Fiche action n° 10 : Droit, citoyenneté, CVS et participation

Rappel du thème	Droit, citoyenneté, CVS et participation des usagers
Objectif général	Identifier les accompagnements permettant d'impulser ou soutenir des formes d'engagements des jeunes et adolescents accueillis afin de garantir accès et exercice aux droits et libertés individuelles, à la citoyenneté.
Contexte	Nous avons des informations avec un affichage légal Nous avons mis en place un CVS, organisons des cafés des parents et enquête de satisfaction au PEAD et SHD. Il y a instances de participation sur les groupes d'internat mais pas encore sur le SHD. Nous avons une commission restauration (1 fois par semestre). Nous avons démarré un partenariat avec des associations participant à l'inclusion.
Objectifs opérationnels	Co-construction des outils visant à développer la participation des enfants et de leur entourage afin de garantir une connaissance des droits acquis, en cours ou à solliciter ainsi que l'évaluation des capacités d'action des enfants. Réflexion sur les temps de participation autres que CVS et groupe d'expression de jeunes. Actions à développer autour de l'accès à la citoyenneté.
Modalités d'action	Lister les droits de chaque jeune, évaluer leur pouvoir d'agir et leur compétence, impulser ou accompagner leur engagement Former le personnel de l'établissement à la connaissance des droits des enfants. Faire traduire en FALC les documents destinés aux enfants. Réfléchir aux modalités concrètes qui donnent du sens à l'expression et à la participation des personnes concernées Adapter les dispositifs et outils aux capacités du mineur Envisager avec les ados l'accès à leur majorité Favoriser la participation du jeune majeur Responsabiliser le jeune en tant que futur citoyen
Public cible	Les jeunes de l'ensemble des services de L'Institut Tourny
Territoire	Département
Responsable de l'action	Direction de l'ISE + Coordinateur SHD

Partenaires	Mission locale ADEPAPE Clubs sportifs et associations culturelles Association de prévention Partenariat à développer en groupe de travail (Mouvement solidarité jeunesse, Maison des ados, centre de loisirs, etc.) Education Nationale Avocats, service justice Mairies
Calendrier prévisionnel	Axe de travail pour 2026-2027
Budget / Sources de financement potentielles	Temps de coordination Subventions du Département Appels à projets (jeunesse, citoyenneté, inclusion sociale) Participation de partenaires associatifs (interventions gratuites ou cofinancées)
Indicateurs de suivi	Accessibilité des supports (nombre de documents traduits en FALC, compréhension des jeunes) Évolution de l'expression des jeunes (prise de parole, propositions émises) Enquêtes de satisfaction jeunes et familles
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Existence d'instances déjà en place (CVS, groupes d'internat, commission restauration) facilitant l'adhésion Dynamique institutionnelle favorable à la participation des usagers

Fiche action n° 11 : Prévenir et traiter les fugues

Rappel du thème	Gestion des fugues des jeunes dans l'établissement
Objectif général	Identifier le contexte, les enjeux et les réponses possibles pour prévenir et traiter les fugues des jeunes dans l'établissement et/ ou en famille.
Contexte	L'établissement est situé en centre-ville de Périgueux avec pour incidence : - Une facilité d'accès aux moyens de déplacement, d'hébergement, lieux de sortie nocturnes, de rapprochement famille, et des facilités de contact avec l'extérieur. - Mise en danger récurrente, expositions plus fréquentes aux risques (réseaux drogue, prostitution, ...). Les jeunes (le plus souvent âgés de plus de 16 ans) fuguent régulièrement voire de façon quotidienne. Certains jeunes expriment une frustration de ne pas bénéficier de sorties autorisées. Certains jeunes estiment que la proximité avec leur majorité leur donne le droit de sortir de façon libre. Simultanément, les équipes éducatives abordent la fugue sous un angle « administratif » avec des déclarations régulièrement faites mais sans que la question éducative de la fugue ne soit systématiquement abordée par l'équipe ou le cadre référent. La conséquence pourrait être une forme de banalisation de la fugue avec les risques que cela induit (« normalité de la fugue pour le jeune »). Le risque induit par la situation actuelle est que les jeunes finissent par « imposer ». Le cadre de fonctionnement aux équipes éducatives.
Objectifs opérationnels	Limitier le nombre de fugues, disposer de repères/ outils et/ ou de modes de prévention et de traitement des fugues. - Identifier la procédure de gestion de fugue - Organiser des temps de rencontres avec les services de police/ gendarmerie/ autorités compétentes, - Identifier le cadre éducatif pour traiter les fugues, - Identifier les moyens de prévention., - Outil de recensement et de suivi des fugues avec méthode analyse.
Modalités d'action	- Procédure à réviser - Tenir compte de la spécificité des services extérieurs (PEAD, SHD, ...). - Pendant les
Public cible	Jeunes de l'établissement + professionnels éducatifs, surveillants de nuits et psychologues

Territoire	Périgueux et agglomération.
Responsable de l'action	Directeur adjoint + Sephora + Ludmila
Partenaires	Police nationale et gendarmerie, clubs de prévention, ASE, autres MEC
Calendrier prévisionnel	Travail déjà initié. Priorité pour 2026
Budget / Sources de financement potentielles	Temps de travail dédié à la prévention et l'analyse des fugues
Indicateurs de suivi	Nb et durée des fugues, synthèse de l'outil de suivi.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Documents références sur les fugues transmis par direction. Autres MECS du département.

Fiche action n°12 : Comment l'ISE accompagne à l'insertion

Rappel du thème	Comment l'ISE accompagne à l'insertion ?
Objectif général	Identifier le contexte, les enjeux et les réponses possibles pour préparer un jeune à son projet professionnel et/ ou socioprofessionnel. La dimension sociale, culturelle, socioculturelle, sanitaire qui participent à la démarche d'insertion d'un jeune sont des éléments en rapport direct avec ce sujet et doivent donc être traités de façon connexe. Ils seront travaillés sur un groupe de travail appelé « l'accompagnement éducatif à l'institut Tourny ».
Contexte	L'ISE Tourny accueille des jeunes de 6 à 21 ans. Les jeunes qui se rapprochent de la majorité et de l'accès à un projet professionnel présentent des difficultés ou un manque d'autonomie pour engager les démarches nécessaires autour de ce projet (accès à un logement, recherche d'emploi, capacité à gérer un budget, capacité à s'occuper de son quotidien, ...).
Objectifs opérationnels	Renforcer liens entre les différents services Se rajoute un manque de connaissance de leurs droits et obligations en rapport avec l'ensemble des démarches administratives à engager. Il s'agit donc de répondre à une problématique plus générale d'accès au droit commun. L'emplacement de la plupart des services (centre ville) facilite l'ensemble des actions engagées sur ces sujets. Les constructions communes entre les différents services doivent être privilégiées. Une vigilance doit être apportée sur le fait que le lien n'est pas systématique sur : - Ateliers, soirées en lien avec les questions posées autour de l'accompagnement des jeunes (créer un compte ameli, à quoi sert la sécu, les impôts ? faire un CV, ...). - Préparation de l'accès à la majorité dès l'âge de 17 ans (travail commun passerelle-SHD). - Définir les modalités de coopération entre les services (participation éducateur SHD aux réunions passerelles, ...). Développer l'accès à la citoyenneté (inscription aux listes électorales, ...) Développement des relations partenariales qui visent à répondre aux besoins du jeune (permis de conduire, stages, ...) Créer les conditions pour que le jeune âgé de 16 ans et de 17 ans ait un projet déterminé avec des démarches et objectifs identifiés. Modalités d'association des parents aux projets d'insertion des jeunes en complément du PPE.
Modalités d'action	Groupe de réflexion avec les professionnels et les jeunes
Public cible	Jeunes de l'établissement (14-18 ans) + professionnels éducatifs,

Territoire	Périgueux et agglomération.
Responsable de l'action	Conseiller en insertion professionnel du SHD + chef de service éducatif et direction de l'établissement
Partenaires	Autres MECS, MLI, France travail, CCI, CFA centres de formation, ADEPAPE, MDPH
Calendrier prévisionnel	Axe de travail pour 2026
Budget / Sources de financement potentielles	Temps dédiés
Indicateurs de suivi	Nb de jeunes engagés dans un parcours de formation/ études et/ ou ayant accès à l'emploi. Nb de jeunes sans solution

Fiche action n° 13 : Sens de l'action éducative

Rappel du thème	L'action éducative dans le cadre de la protection de l'enfance
Objectif général	Définir collectivement le sens donné à l'action éducative dans le cadre judiciaire ou administratif Donner de la cohérence et de la lisibilité aux actions éducatives menées à l'ISE afin de renforcer leur mise en œuvre.
Contexte	Absence de définition commune de ce qui est attendu dans le cadre de l'action éducative. Pratiques hétérogènes au sein des équipes, difficultés pour les professionnels de faire appliquer les actions éducatives dans l'accompagnement. Volonté de renforcer le cadre commun de l'action éducative. Des APP pour chaque groupe, unité ou service
Objectifs opérationnels	Clarifier et formaliser un cadre commun sur les principes et valeurs éducatives dans l'établissement (élaboration d'un référentiel commun). Dans la FA formation, penser à la posture éducative adaptée dans la prise en charge Réintroduire la fonction éducative dans les actes professionnels au quotidien, Axer les repères éducatifs sur les RBPP et la réglementation en vigueur.
Modalités d'action	Définir un corpus de bonnes pratiques, un référentiel professionnel, les apports théoriques Définir les modalités concrètes de l'action éducative dans chaque prise en charge sous la responsabilité des coordo et chefs de service = PPE et actualisation pour chaque jeune Organiser de temps d'échange régulier sur les postures éducatives à partir de cas concrets.
Public cible	Équipes éducatives et pluridisciplinaires. Jeunes accueillis à l'ISE. 0-21 ans
Territoire	Ensemble des services de l'ISE
Responsable de l'action	Chefs de service, en lien avec la direction Qualité et Gestion des Risques de la Fondation
Partenaires	Psychologues/ autres MECS
Calendrier prévisionnel	Axe de travail 2026-2030

Budget / Sources de financement potentielles	Ressource interne
Indicateurs de suivi	Existence et diffusion du référentiel éducatif, Evolution des pratiques observées Nombre de PPE à jour et actualisés
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Dynamique d'équipe autour de la redéfinition du sens du métier S'appuyer sur les pratiques positives déjà existantes